Motion du Conseil de laboratoire de l'UMR LAVUE

24 juin 2020

En dépit des annonces présidentielles et gouvernementales faites au cœur de la crise Covid-19 à l'adresse des services publics, une importante réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, dite Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche est relancée subrepticement et en urgence, alors même que l'accès aux laboratoires et le droit de manifester sont limités, voire interdits. Faisant fi des oppositions réaffirmées par les différentes instances représentatives de la communauté scientifique, Mme la Ministre tente en effet, de faire passer la LPPR avec un calendrier très serré, afin de mettre la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche devant le fait accompli.

Les orientations de ce projet de loi, derrière des propositions budgétaires faussement optimistes, aboutissent à une dégradation des statuts des maitres de conférences et des chercheurs, ainsi qu'au renforcement des intérêts privés au cœur de la recherche et de l'enseignement supérieur. La LPPR, quoi que se revendiquant de long terme, n'assure ni financement pérenne, ni stabilisation et accroissement des personnels titulaires : le projet de loi tourne le dos à l'emploi statutaire, et multiplie et étend les contrats précaires et dérogatoires (*tenure track*, contrat doctoral de droit privé, contrat professeur junior).

Depuis plusieurs années, les financements des recherches sur le Coronavirus sont supprimés faute de perspectives d'exploitation industrielle et de retours sur investissement immédiats. Aujourd'hui, l'échec patent de cette vision court-termiste, gestionnaire et comptable montre d'une part, la nécessité d'investiguer sur des questions, enjeux et problèmes diversifiés, non directement connectés à une rentabilité financière. Il a confirmé d'autre part, que le renforcement du financement de la recherche sur contrats empêche un travail de long terme. Enfin, en mettant toutes et tous en concurrence, la LPPR renforce aussi l'écart entre universités et entre laboratoires, en exacerbant les inégalités supposées profiter à une élite universitaire et de recherche.

Cette mise en concurrence, coûteuse en temps et en énergie, néglige le fait que l'université et la recherche sont le produit de collectifs de travail et de communautés scientifiques. La remise en cause des fonctionnements collégiaux, par le renforcement du pouvoir des présidences d'universités ou des directeurs d'instituts, obère le fonctionnement collectif de nos métiers, cependant essentiel. Les différents objectifs poursuivis par ce projet de loi sont d'autant plus intolérables que l'urgence est à la mobilisation de tous.

Par conséquent, nous demandons le retrait de la LPPR qui contribue à la destruction du service public de la recherche, à la précarisation des personnels de l'Enseignement supérieur, à l'aggravation des conditions de travail des chercheur.e.s, des enseignant.e.s, des doctorant.e.s, des personnels de soutien et appui à la recherche, ainsi que des étudiant.e.s. Nous appelons donc à l'instauration urgente d'un réel dialogue avec les acteurs concernés avant tout nouveau projet de loi, ainsi qu'à la mobilisation pour y parvenir. Nous sommes prêts à y participer activement dès à présent.

Conseil de Laboratoire de l'UMR LAVUE
Motion votée à l'unanimité, le 24 juin 2020